



## LE CONSEIL MUNICIPAL :

### 076.04.2016 FINANCES

#### DECISION EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES.

Décide à l'unanimité, de reconduire pour 2016 les taux votés en 2015 pour la taxe d'habitation et les taxes foncières soit :

- Taxe d'habitation : **13,75%**
- Taxe Foncier bâti : **25,00%**
- Taxe Foncier non bâti : **74,59 %**

Décide à l'unanimité de reconduire pour 2016 le taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères voté en 2015 soit : **8,30%**.

### 077.04.2016 FINANCES

#### SUBVENTIONS 2016 A VERSER AUX ASSOCIATIONS.

Décide à la majorité, 7 abstentions des groupes de l'opposition (4 du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous » et 3 du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny ») de verser les subventions aux associations pour un montant total de 119 795 €.

Des subventions sur projet pourront être proposées lors des prochains CM.

### 078.04.2016 FINANCES

#### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR).

Approuve à l'unanimité, la demande de subvention au taux maximum pour les opérations suivantes :

Catégories d'Opérations	Site	Nature des Travaux	Montant Prévisionnel H.T.	Subvention maximale escomptée au titre de la DETR 40%	Part Communale H.T.
ACCESSIBILITE AUX BATIMENTS COMMUNAUX	Bâtiments scolaires	Mise aux normes ADAP	80 666,00	32 266,40	48 399,60
TOTAL			80 666,00 €	32 266,40 €	48 399,60 €

### 079.04.2016 RESSOURCES HUMAINES

#### REFORME DES LOGEMENTS DE FONCTION - PAIEMENT DES CHARGES PAR LES GARDIENS LOGES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE.

Décide à l'unanimité, d'abroger la délibération 98-120 du 26 juin 1998 sur les logements de fonction, de fixer la liste des emplois pouvant bénéficier d'une concession de logement par nécessité absolue de service :

- Gardiens d'équipements sportifs et culturels
- Gardien de l'Hôtel de Ville

et d'approuver les modalités de calcul des charges locatives dues par les agents logés. Le paiement de ces charges sera effectif au 1<sup>er</sup> mai 2016.

**080.04.2016 RESSOURCES HUMAINES  
CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS.**

**Approuve à l'unanimité** les créations et suppressions de poste suivantes :

Postes à créer au 1<sup>er</sup> mai 2016 :

Rédacteur = 1

Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à TNC 60% = 1

Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à TNC 80% = 1

Postes à supprimer au 1<sup>er</sup> mai 2016 :

Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe = 1

Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe = 2

Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe = 2

Bibliothécaire = 1

Rédacteur = 1

Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à TNC 57.12% = 1

Poste à créer au 1<sup>er</sup> juillet 2016 :

Adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe = 1

Postes à supprimer au 1<sup>er</sup> juillet 2016 :

Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe = 1

Agent de maîtrise = 1

Poste à créer au 1<sup>er</sup> septembre 2016 :

ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe = 1

Poste à supprimer au 1<sup>er</sup> septembre 2016 :

Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe = 1

**081.04.2016 RESSOURCES HUMAINES**

**TRANSFERT DE PERSONNEL DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE COLLECTE DES  
DECHETS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Approuve à l'unanimité**, le transfert à la Communauté d'Agglomération des agents M. Dilukeba Lémy et M. Boisson Thomas et décide de modifier le tableau des effectifs de la commune en supprimant les emplois occupés par les agents transférés, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 :

Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe = 1

Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe = 1

**082.04.2016 AFFAIRES GENERALES**

**AVIS DE LA COMMUNE D'OSNY SUR LE PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES  
ENTRE LA CACP ET SES COMMUNES MEMBRES.**

**Décide à l'unanimité :**

- d'émettre un avis favorable de principe sur le projet de schéma de mutualisation présenté par la CACP tel que décrit ci-dessous :

<b>5 thématiques :</b> Espaces verts / Voirie-Propreté / Commande publique / Systèmes d'information / Finances	1/ Mutualisation du centre horticole
	2/ Création d'un service commun « Espaces verts et patrimoine arboré »
	3/ Création d'un service commun « Propreté urbaine »
	4/ Création d'un service commun « Commande publique / Achat »
	5/ Création d'un service commun « Systèmes d'information »
	<b>6 actions prioritises</b>
	6/ Création d'un observatoire fiscal
<b>8 thématiques</b> sur lesquelles il est proposé de réaliser des études d'opportunité pendant la durée du mandat	A/ Développement de la vidéo-protection
	B/ Mutualisation des ateliers mécaniques et du matériel technique
	C/ Mutualisation des ressources humaines
	D/ Mutualisation des ressources juridiques
	E/ Mutualisation des services « patrimoine bâti » (gestion de la sécurité et maîtrise énergétique)
	F/ Mutualisation du système d'information géographique (SIG)
	G/ Mutualisation des services de gestion foncière
	H/ Mutualisation des services des archives

Cet avis favorable n'engage pas la commune sur le niveau de mutualisation validé à terme pour chaque action retenue et étudiée qui repose sur le principe du volontariat. Le schéma de mutualisation ne répondra aux objectifs qualitatifs et financiers annoncés qu'en respectant la charte qualité.

- De désigner Monsieur Jean-Claude PINQUET, représentant de la commune au comité de suivi du schéma de mutualisation.
- De confirmer que la commune souhaite poursuivre l'étude de la mise en place des actions de mutualisation prioritises suivantes :
  - 1/ Mutualisation du centre horticole,
  - 2/ création d'un service commun « Espaces verts et patrimoine arboré »
  - 3/ création d'un service commun « Propreté urbaine »
  - 6/ création d'un observatoire fiscal
- De confirmer l'intention de la commune à participer au réseau d'échanges et de partages d'expertise en matière de commande publique / Achats et de Systèmes d'Information.
- De confirmer le souhait de la Commune pour sa participation aux études qui seront menées durant le mandat sur les thématiques complémentaires suivantes :
  - A/ développement de la vidéo-protection
  - B/ mutualisation des ateliers mécaniques et du matériel technique
  - E/ mutualisation de la gestion de la sécurité et de la maitrise énergétique du patrimoine bâti
  - F/ mutualisation du système d'information géographique (SIG)
  - H/ mutualisation des services des archives

#### **083.04.2016 FONCIER**

**ACQUISITION DE LA PARCELLE AN N° 540 D'UNE SURFACE DE 32 M<sup>2</sup> APPARTENANT A M. COSTA DOMINGUES ET MME MAUGUY – 62 RUE ARISTIDE BRIAND.**

**Approuve à l'unanimité,** l'acquisition de la parcelle cadastrée AN n° 540, d'une surface de 32 m<sup>2</sup> appartenant à M. COSTA DOMINGUES et à Mme Charlotte MAUGUY, domiciliés 62 rue Aristide Briand à Osny. Cette acquisition est réalisée au prix de 5 440 €, tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la Commune.

#### **084.04.2016 BATIMENTS**

**AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA REHABILITATION ET L'AMENAGEMENT EN LOCAUX ARCHIVES MUNICIPALES DU REZ-DE-CHAUSSEE DU BATIMENT ANNEXE DU CHATEAU DE GROUCHY SITUE FACE A L'ECOLE DE MUSIQUE.**

Décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom et pour le compte de la commune, un permis de construire comprenant la réhabilitation et l'aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment annexe du château de Grouchy pour y aménager les archives municipales.

#### **085.04.2016 BATIMENT**

**REHABILITATION ET AMENAGEMENT DE LOCAUX POUR LES ARCHIVES MUNICIPALES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE.**

Décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention départementale au taux maximum auprès du Conseil départemental du Val d'Oise pour l'aménagement de locaux d'archives, et à signer tous documents s'y rapportant.

#### **086.04.2016 BATIMENTS**

**AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE DEMOLIR COMPRENANT LA DEMOLITION D'UN LOCAL COMMUNAL RUE LECHAUGUETTE.**

Décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom et pour le compte de la commune, un permis de démolir pour un local communal de 20 m<sup>2</sup> situé rue Henri Léchauguette en lisière du Parc de Grouchy.

#### **087.04.2016 BATIMENTS**

**AVENANT N°2 AU MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX.**

Décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°2 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, attribué à la société DALKIA ILE DE FRANCE, afin:

- d'intégrer des sites et matériels complémentaires : maison de l'enfance, extension groupe scolaire l'Oseraie, médiathèque.

- de modifier les prestations sur les sites suivants : bureau de police (passage en mode réduit), extension Maison de quartier La Ravinière, extension Ecole Charcot.

- de supprimer les prestations sur le site suivant : logement rue de l'Abbé Léonard.

Toutes les autres clauses du marché demeurent inchangées.

#### **088.04.2016 ENVIRONNEMENT**

**AVIS DE LA COMMUNE D'OSNY CONCERNANT L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PASSAGE DE FRET FERROVIAIRE A OSNY DANS LE CADRE DE LA CREATION DU NOUVEL ITINERAIRE FRET LE HAVRE - SERQUEUX – GISORS – PONTOISE.**

Décide à l'unanimité, d'émettre un avis négatif sur le dossier d'enquête publique, et de demander à SNCF Réseau de rechercher un autre itinéraire.

**089.04.2016 ENVIRONNEMENT**  
**Bilan d'étape 2015 de l'agenda 21 local**

**Approuvé à la majorité**, 4 abstentions du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous », le bilan d'étape 2015 de l'Agenda 21 local.

**090.04.2016 LOGEMENT – AVIS DE LA COMMUNE RELATIF AU PROJET LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL – 2016/2021**

**Décide à la majorité**, 4 abstentions du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous », d'émettre un avis favorable sur le projet de programme local d'habitat intercommunal, établi par la CACP pour une période de 6 ans (2016-2021).

**091.04.2016 ENFANCE - JEUNESSE**

**PRESTATION DE SERVICE - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015-2018 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE.**

**Approuvé à l'unanimité**, le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015-2018 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse 3<sup>ème</sup> génération, avec la Caisse d'allocations familiales du Val d'Oise.

**092.04.2016 JEUNESSE – VIE DES QUARTIERS - MODIFICATION DU TARIF DES ACTIVITÉS.**

**Approuvé à l'unanimité**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 :

→ La mise en place, en remplacement des tarifs existants, de 9 groupes de tarifs présentés dans le tableau ci-dessous :

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8	Groupe 9
1 €	2 €	3 €	4 €	5 €	8 €	10 €	12 €	15 €

Ces tarifs correspondant à la participation des familles, seront facturés après application des pourcentages, selon les modalités de calcul suivant:

- Pour les prestations et visites culturelles, à 25 % du prix TTC de la prestation sans prise en compte du prix du transport ni de l'encadrement et arrondi au groupe du tarif le plus proche,
- Pour les autres prestations, à 45 % du prix TTC de la prestation sans prise en compte du coût du transport ni de l'encadrement et arrondi au groupe du tarif le plus proche,
- Pour les non Osnysois, à 75 % du prix TTC de toutes les prestations sans prise en compte du coût du transport ni de l'encadrement et arrondi au groupe du tarif le plus proche,

→ Le maintien des tarifs de séjours,

QUOTIENTS	TARIFS JOURNALIERS DES SEJOURS
0 à 283 €	18,55 €
284 € à 365 €	22,10 €
366 € à 446 €	25,65 €
447 € à 528 €	29,45 €
529 € à 587 €	33,25 €
588 € à 620 €	34,90 €
621 € à 833 €	36,65 €
834 € et plus	38,50 €

→ L'intégration des tarifs des mini-séjours, des sorties..., des pique-niques et repas enfants dans les groupes de tarifs ci-dessus énoncés :

- Mini-séjours  
Groupe 5 :  
5,00 € par jour/personne en remplacement des 5,45€ actuels,
- Sorties supérieures à 200 km (aller-retour) sans prestation payante  
Groupe 4 :  
4,00 € par personne,
- Pique-niques et repas enfants  
Groupe 1 :  
1,00 € par personne

→ La modification du droit d'entrée annuel :

5,00 € par personne et par an plafonné à 15,00 € par famille et par an en remplacement des 15,00 € par famille et par an actuel.

Le coût d'adhésion sera payable lors de l'inscription ou par paiement fractionné (5,00 € par trimestre). Il vaudra pour l'année scolaire de fonctionnement de la structure (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante).

#### **093.04.2016 SPORTS**

##### **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION OSNY FOOTBALL CLUB.**

**Approuve à l'unanimité**, la convention à passer avec l'association « Osny Football Club » et le versement d'une subvention pour l'année 2016 d'un montant de 27 500 € dont le versement se fera selon les modalités suivantes :

- une avance de 3/12<sup>ème</sup> de la subvention 2015 versée en février 2016,
- le solde en mai 2016.

#### **094.04.2016 AFFAIRES GENERALES**

##### **DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

**Prend acte** des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la réunion de l'assemblée communale du 4 février 2016.

#### **095.04.2016 MARCHES PUBLICS**

##### **AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROSSES REPARATIONS ET D'AMELIORATION DES BATIMENTS COMMUNAUX – LOT N°1 : GROS ŒUVRE / N° 13.14**

**Approuve à l'unanimité**, le transfert au 1<sup>er</sup> mai 2016 par avenant du marché travaux d'entretien, de grosses réparations et d'amélioration des bâtiments communaux – lot n°1 : gros œuvre de la société Dejeu faisant partie du groupe Fayolle à la société Etablissements A. Philippon sise au 7 avenue des Cures 95580 Andilly. Les clauses du marché demeurent inchangées.



Fait à Osny, le 12 avril 2016.

Le maire,

Jean-Michel LEVESQUE

